

*Service d’InfrastructurE DE LA DEFENSE*

*Nord-ouest*

*Pôle de Maîtrise d’Œuvre de Bourges-Avord*

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

|  |
| --- |
| **TRAME DU MEMOIRE TECHNIQUE** |

|  |
| --- |
| **PERSONNE PUBLIQUE** |
| **ETAT - MINISTERE DES ARMEES**  **Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest**  **Quartier Margueritte – BP 14 – 35998 RENNES Cedex 09** |

|  |
| --- |
| **CONDUCTEUR D’OPERATION** |
| **POLE DE CONDUITE D’OPERATIONS DE TOURS**  **Quartier Baraguey d’Hilliers - BP339**  **37076 TOURS Cedex 2** |

|  |
| --- |
| **MAITRE D’ŒUVRE** |
| **POLE DE MAITRISE D’ŒUVRE D’AVORD-BOURGES**  **2A Avenue de Bourges**  **18520 AVORD – BP3** |

|  |
| --- |
| **OBJET DU MARCHE** |
| OAN-45-BRICY-BA123-CPA10  Création d’un magasin de stockage  Critère n°2 – Valeur technique  **Identifiant COSI 464 094** |

[Introduction 2](#_Toc201146418)

[1 Organisation de chantier (13 points) 2](#_Toc201146419)

[1.1 Planification des travaux (7 points) 2](#_Toc201146420)

[1.2 Modes opératoires (6 points) 2](#_Toc201146421)

[2 Moyens humains (7 POINTS) 2](#_Toc201146422)

[2.1 Organigramme chantier (3 point) 2](#_Toc201146423)

[2.2 Personnel affecté au chantier (4 points) 3](#_Toc201146424)

[3 Moyens techniques (8 points) 3](#_Toc201146425)

[3.1 Matériels, outillages liés au chantier (2 points) 3](#_Toc201146426)

[3.2 Fiches techniques des produits et matériaux (6 points) 3](#_Toc201146427)

[4 Gestion des dechets et Environnements (2 points) 4](#_Toc201146428)

[4.1 Gestion des déchets de chantier (1 point) 4](#_Toc201146429)

[4.2 Démarche environnementale de l’entreprise (1 point) 4](#_Toc201146430)

# Introduction

Le présent document a pour objectif de décrire les attendus du mémoire technique ainsi que la méthode qui sera utilisée pour noter chaque candidat. Il permet entre autre de fournir un sommaire type aux candidats. Le contenu des différents articles décrits dans ce documents correspondent aux informations minimales requises et peuvent être complétées par toute information jugée pertinente par le candidat.

**Nota : le titulaire doit respecter le sommaire de la trame de mémoire technique en annexe du Règlement de consultation.**

# Organisation de chantier (13 points)

## Planification des travaux (7 points)

Le candidat présentera le planning prévisionnel du chantier décrivant la durée de chaque tâche et une estimation du personnel nécessaire à la réalisation de la tâche.

L’appréciation portera sur la qualité et la pertinence de la planification proposée, notamment au regard des éléments suivants :

* Cohérence des durées allouées aux tâches à réaliser ;
* Prise en compte pertinente des contraintes techniques, réglementaires, d’accès et d’environnement ;
* Phasage logique et réaliste des interventions, en lien avec l’enchaînement des corps d’état et l’organisation générale du chantier ;
* Cohérence globale entre le planning, les moyens humains et matériels mobilisés, et les méthodes d’exécution prévues ;

## Modes opératoires (6 points)

Le candidat devra présenter un mode opératoire pour chaque tâche identifiée au planning prévisionnel.

Pour chaque tâche, il devra décrire :

* Les risques identifiés ;
* Les moyens mis en place pour les maîtriser (formation du personnel, méthodes d’exécution, matériels utilisés) ;
* Les procédés d’exécution en lien avec les moyens humains et matériels associés ;
* L’anticipation des aléas ;
* La capacité à mobiliser rapidement les ressources nécessaires.

# Moyens humains (7 POINTS)

## Organigramme chantier (3 point)

Le candidat présentera la composition de l’équipe pressentie pour la réalisation des travaux et la conduite du chantier

L’analyse portera notamment sur :

* La lisibilité de l’organigramme hiérarchique et fonctionnel proposé ;
* L’identification claire des postes clefs (chef de chantier, conducteur de travaux, etc.) ;
* La définition précise des rôles et du positionnement de chaque intervenant dans la chaîne de décision ;
* La désignation d’un interlocuteur unique pour le maître le MOA/MOE.

## Personnel affecté au chantier (4 points)

Le candidat présentera les formations, habilitations, qualifications de ses personnels de nature à démontrer sa capacité à réaliser le projet. S’il envisage de sous-traiter des prestations il indiquera le responsable de la synthèse du chantier.

L’évaluation portera notamment sur :

* La pertinence des profils affectés au regard des missions prévues ;
* L’adéquation entre les compétences, qualifications, expériences et les tâches à réaliser ;
* La présentation synthétique des CV et fiches de poste (formations, expériences sur des projets similaires, habilitations spécifiques) ;
* La disponibilité effective des personnels proposés (non engagés sur d’autres projets) ;
* La cohérence du dimensionnement de l’équipe par rapport aux besoins du chantier ;
* La répartition équilibrée des effectifs entre encadrement, production, sécurité et logistique.

# Moyens techniques (8 points)

## Matériels, outillages liés au chantier (2 points)

Le candidat présentera la liste des matériels et outillages qu’il possède ou a la capacité de déployer et qu’il projette d’utiliser pour le chantier.

L’évaluation portera notamment sur :

* L’adéquation des équipements proposés aux exigences techniques du chantier ;
* La compatibilité du matériel avec les contraintes spécifiques du site ;
* Le recours à des matériels performants et adaptés aux opérations prévues ;
* La quantité et la disponibilité effective des équipements mobilisables ;
* L’état d’entretien et de vérification régulière du matériel (carnets d’entretien et justificatifs de contrôles périodiques fournis) ;
* La méthode envisagée pour le stockage, l’acheminement et la manutention du matériel sur le site.

## Fiches techniques des produits et matériaux (6 points)

Pour chaque section technique, le candidat produira des fiches techniques des produits et matériaux qu’il compte mettre en œuvre. Des informations sont notamment attendues sur la totalité des produits et matériaux dont la marque est citée avec possibilité d’équivalent dans le CCTP. La qualité de l’organisation de ces fiches produit sera l’objet d’une attention particulière.

L’évaluation portera notamment sur :

* La conformité des produits aux normes techniques et réglementaires applicables ;
* Le respect des caractéristiques techniques exigées dans le CCTP ;
* La justification précise et documentée en cas de proposition de produit équivalent ;
* La qualité et la performance des matériaux proposés ;
* La clarté, la pertinence et la complétude des fiches techniques fournies ;
* La qualité de l’organisation et de la présentation des documents remis.

# Gestion des dechets et Environnements (2 points)

## Gestion des déchets de chantier (1 point)

Le candidat détaillera le SOGED, les procédures de tri des déchets qui seront mises en œuvre ainsi que les filières de retraitement, de recyclage et/ou de valorisation des déchets pressenties.

## Démarche environnementale de l’entreprise (1 point)

Le candidat présentera les caractéristiques techniques des produits présentant un caractère environnemental intéressant :

* + Utilisation de produits et matériaux biosourcés,
  + Utilisation de produits, matériaux et matériels disposant de labels et qualifications environnementaux, à préciser (label ‘NF Environnement’, ‘éco-label européen’, etc.).